

INSCRIPTION CANTINE/GARDERIE POUR L'ANNEE 2024-2025

PETITES SECTIONS

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Fiche à rendre impérativement à l'enseignante le VENDREDI 21 JUIN

→ **CANTINE** : votre enfant sera **demi-pensionnaire à partir du JEUDI 5 septembre 2024** et pour l'année scolaire 2024-2025 le :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

La demi-pension est un service rendu aux familles qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 12h et 14h.

Les jours choisis doivent impérativement être respectés: aucun changement n'est autorisé en cours de trimestre.

Toute demande de modification doit être signalée au secrétariat par mail en fin de trimestre.

*(Les repas seront remboursés à partir de **4 repas consécutifs d'absence** sur présentation d'un certificat médical – cf. Règlement général).*

► **Pour tous les repas occasionnels** (7.60€ l'unité), vente de cartes de 5, 10.. tickets payables par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc au prix de 38€, 76€,...auprès du secrétariat dans une enveloppe au nom et classe de l'enfant.

* Votre enfant a-t-il des problèmes d'allergies alimentaires ? OUI NON

* Avez-vous demandé la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) auprès du secrétariat de l'école ? OUI NON

→ **GARDERIE** : votre enfant restera à la garderie le matin (arrivée possible entre 7h35 et 8h10) et/ou le soir (fermeture de l'école à 18h00 précises):

OUI

NON

Toute demande de modification doit être signalée au secrétariat par mail en fin de trimestre.

► **Pour tous les besoins de garderie occasionnels** (3.70€ l'unité, valable le matin et/ou le soir), vente de cartes de 5, 10.. tickets payables par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc au prix de 18.50€, 37€,...auprès du secrétariat dans une enveloppe au nom et classe de l'enfant.

Signature des responsables légaux :